

aussi accepter le fait que certains pays ne seront pas en mesure de fournir toute l'information qu'ils voudraient, faute de moyens de recueillir toute cette information.) Les pays qui craignent de divulguer toute l'information disponible devraient être encouragés à communiquer les données qu'ils sont à l'aise ou capables de fournir, dans l'espoir d'obtenir une participation plus entière par la suite. Autrement dit, le registre devrait être structuré de façon à favoriser la participation maximum par tous les moyens au lieu d'exclure expressément certains types de participation.

Coûts

La question du coût de l'établissement et de l'exploitation d'un registre des armes de petit calibre est l'une de celles auxquelles il est le plus difficile de donner une réponse très précise. Les coûts dépendront de la portée du registre, qui pourrait aussi être régional ou mondial. Plus les participants seront nombreux, plus les économies d'échelle seront importantes, dans la manipulation des données, mais, en chiffres absolus, le volume des données à manipuler nécessitera des installations plus importantes, ce qui fera augmenter les coûts.

Les coûts seront de deux ordres : ceux qu'entraîneront l'établissement et l'exploitation du registre, et les coûts, pour chacun des pays participants, de la collecte des données brutes pour le registre international. La première catégorie de coûts peut être considérée comme partie intégrante du processus d'implantation pour la bureaucratie, plus ou moins importante, qui sera nécessaire pour établir et exploiter le registre.

Cependant, les coûts pour chacun des pays dépendront de la réglementation existante sur les permis, les exportations et les affaires intérieures en ce qui concerne les armes de petit calibre. Dans des pays comme le Canada, le Royaume-Uni ou le Japon, il est relativement simple de fournir les données grâce aux organismes et mécanismes de contrôle existants. Les coûts additionnels peuvent être assez minimes, en termes relatifs. Dans d'autres pays, par contre, certaines données ne seront pas disponibles au départ, faute de contrôles sur la possession et l'utilisation d'armes à feu, contrôles dont l'implantation peut être coûteuse ou difficile. Dans ce cas, le coût de la participation pour ces pays peut être plus faible, mais les données fournies (pour peu qu'il y en ait) seront de plus faible qualité et moins exhaustives, ce qui ira à l'encontre de l'efficacité du registre. Ces coûts peuvent, pour des raisons d'ordre économique ou culturel, empêcher une participation complète de ces pays.

Les frais d'exploitation d'un registre pourraient être maintenus au niveau minimum si on utilisait les structures de bases de données existantes, si l'échange électronique de données était exploité à fond et si on employait des logiciels faciles à acquérir sur le marché. À cet égard, l'expérience tirée d'autres accords montre comment s'y prendre pour exploiter un registre des armes de petit calibre.